

COMPTE RENDU SUCCINCT

Réunion du conseil municipal du **Jeudi 05 août à 20:30, à la salle polyvalente.**

Absent(s) : Néant

Procuration(s) : Néant

Le compte-rendu de la précédente réunion est validé à l'unanimité.

M. DEPAILLAT souhaite toutefois préciser que lors de la dernière séance, M. BRIZION était présent pendant une partie du déroulé de la présentation de l'association « la Compagnie des chats », faite par M. CREUZOT, et qu'il a quitté la salle au milieu de celle-ci.

Avant de débiter la séance, le Maire informe les conseillers que M. BRIZION Pierre a présenté sa démission du conseil municipal ; portant ainsi le nombre de conseillers en exercice à 9.

1. ONF / DESTINATION DES COUPES 23 ET 69

Suite au projet de réfection du chemin longeant les coupes 23 et 69, il est nécessaire de couper une bande d'environ 5 m tout le long de ce chemin afin de permettre aux engins forestiers de passer sans dégrader le chemin empierré ; l'ONF propose donc l'inscription de ces coupes à l'état d'assiette de l'exerce 2021, à savoir :

- P 23 pour une surface de 0,1 ha
- P 69 pour une surface de 1,2 ha

Et la vente amiable du bois d'industrie et houppiers en 2021.

Le conseil Municipal, après délibération, a accepté cette proposition

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

2. ONF / TRAVAUX EN REGIE COUPES 7-8-9-10, 23-24-25-69 et 28-29-61

Après délibération, le conseil décide d'effectuer les travaux proposés par l'ONF dans ces parcelles.

Dans les parcelles 7-8-9 et 10 : environ 160 m³ de bois seront exploités et vendus

Dans les parcelles 23-24-25 et 69 : environ 80 m³ de bois seront exploités et vendus

Dans les parcelles 28-29 et 61 : environ 90 m³ de bois seront exploités et vendus

Budget prévisionnel : Dépenses = 12 750 € HT

Recettes = 26 233 €

Le problème d'exploitation sur les 3 massifs forestiers pendant la période de chasse a été soulevé par rapport au dérangement occasionné sur le gibier ; toutefois, il est précisé que l'exploitation, ne représentant que très peu de volume, devrait se faire sur 2 ou 3 jours seulement,

notamment pour les coupes 28, 29 et 61. Ce qui n'entraînera pas une grosse gêne.

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention (concernant les travaux en régie des parcelles 7-8-9-10- 23-24 et 69)

Vote : 7 Pour, 2 Contre et 0 Abstention (concernant les travaux en régie des parcelles 28-29 et 61 car souhaitent que les travaux soient fait hors période de chasse)

3. ONF/ CHEMIN FORESTIER – DEMANDE DE SUBVENTION

Suite au projet de création et de mise au gabarit de tronçons de routes empierrées desservant les massifs forestiers sur les lieux dits « Côté Tremblot » et « Fayée », le conseil municipal a décidé de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat / FEADER / Région. Le montant des travaux + maîtrise d'œuvre sont estimés à environ 40 750 € HT et nous pourrions prétendre à une subvention de 80 % soit 32 600 € ; Il resterait à charge de la commune environ 8 150 € HT. A noter qu'avec la vente de bois faite en régie sur les parcelles concernées , le reste à charge réelle sera d'environ 3800 €HT.

Afin de pouvoir demander le taux maximum de cette aide, 2 particuliers ont acceptés de prendre part au projet. Le Maire a pouvoir de signer les convention correspondantes.

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

4. JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON DE SAINT-BLIN / DEMANDE DE SUBVENTION

L'organisation professionnelle J'action 52 et les Jeunes Agriculteurs du canton de Saint-Blin nous ont fait parvenir une demande de subvention pour l'organisation de leur fête de l'agriculture sur la commune d'Orquevaux le 29 août prochain.

Le conseil a voté Contre à la majorité, estimant que cette organisation n'apporte rien à la commune de DARMANNES ; de plus, les partenariats privés sont plus adaptés à ce genre d'organisation.

Vote : 3 Pour, 6 Contre et 0 Abstention

5. CDG52 / ASSURANCE STATUTAIRE : MODIFICATION DE DELIBERATION

Une erreur s'était glissée dans la délibération d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire.

Le taux pour les agents CNRACL est de 4,85% et non de 4,84%. Une nouvelle délibération sera envoyée au CDG52.

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

6. LOCATION ANCIENNE MAIRIE

Le conseil réfléchi à la destination de la salle de l'ancienne Mairie. Même si celle-ci a essentiellement été refaite pour les associations, d'autres usages pourraient voir le jour.

La commission n°7 « Gestion du personnel et des bâtiments » se réunira prochainement pour affiner certaines pistes qui seront proposées lors d'un prochain conseil.

7. SALLE POLYVALENTE : PRECISIONS SUR UTILISATION, TARIFS CASSE + ETAT DES LIEUX

Après délibération, le conseil a décidé :

* que la salle sera louée à la saint sylvestre uniquement aux habitants de DARMANNES au tarif de 300 € pour les 31/12 et le 1^{er}/01.

* que la salle sera laissée gracieusement aux habitants du village suite à un décès dans la famille. Si la salle n'est pas libre, le bâtiment de Stron pourra être proposé, ainsi que l'ancienne Mairie.

* que la salle polyvalente sera prêtée gracieusement 1 fois/an aux associations du village pour une réunion, ainsi que pour les activités proposées pour l'ensemble des habitants (exemple : gym...) ; Pour les associations qui souhaiteraient faire une activité payante ou commerciale, la gratuité sera vue au cas par cas.

* qu'il n'y aura pas de location le week-end précédent chaque période de centre de loisirs afin de pouvoir préparer celui-ci.

* que chaque état des Lieux sera effectué par 2 personnes dont Sophie + 1 Elus (Philippe MARCAND ou Agnès AUBERTIN ou Dominique DEPAILLAT selon leur disponibilité)

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

8. DESIGNATION D'UN CONSEILLER DEFENSE

N'ayant aucun volontaire pour assurer cette fonction, M. DEPOISSON Emmanuel accepte de tenir ce rôle.

9. COMMISSION FORET / GARANT

M. DEPAILLAT sera le 3^{ème} membre de la commission n°6 « Forêt » et devient donc garant pour les coupes de bois.

10. QUESTIONS DIVERSES

- **LOCATION DE STRON** : il est entendu que le Bâtiment de STRON peut être loué aux enfants des habitants de STRON alors que ces derniers ne sont plus domiciliés à DARMANNES dès lors qu'ils ont encore de véritables attaches avec le village (par exemple : rattachement fiscal, implication dans le village...). Les demandes devront être faites au moins 8 jours avant la date souhaitée et seront validées après vérification et concertation de plusieurs élus.
- **REMERCIEMENT** : Le Maire fait part aux conseillers des remerciements envoyés par la famille, suite au décès de M. Serge ESPRIT.

- **SONORISATION EGLISE** : un problème par rapport à la sonorisation de l'église a été soulevé. Plusieurs élus iront voir s'il y a un problème technique et/ou voir son mode de fonctionnement.
Il faudra aussi voir pour le changement d'heure des horloges et fonctionnement des cloches.
- **LIMITEUR SALLE POLYVALENTE** : Le limiteur sera testé prochainement en situation réelle.
- **POINT SUR LES TRAVAUX EFFECTUES PAR LES ELUS ET VOLONTAIRES / merci à tous** :
 - o 23/06 : nettoyage de la nouvelle vaisselle par Philippe et Martine MARCAND, Véronique BURGAIN et Sophie
 - o 20 et 27 juin / ELECTIONS : merci aux volontaires qui ont permis de tenir les bureaux de votes : Zoé KISUT, Laura DEPOISSON, Éric MENETRIER, Odile DUPUIS, Jacques DEGALISSE, Hubert MEUGNIOT, Sylvie HUGUENY, Martine MARCAND, Emmanuel LABBE, Daniel DUSSART, Véronique BURGAIN, Sylvain MARICHAL, Louis PERREAU et Manon BAUDET-GAVOILLE
 - o 09/07 : Didier BARBIER a fini le branchement électrique autonome du bâtiment de STRON
 - o Préparation festivités du 13/07 : Emmanuel DEPOISSON, Thierry HUGUENY, Manuel PERREAU, Loïc GOBILLOT et Philippe MARCAND
 - o Début juillet : Philippe MARCAND a installé tous les distributeurs à la salle des fêtes et à la mairie.
 - o Début juillet : Audrey THEVENOT-LABBE a mis en ligne le site internet après l'avoir construit et complété. Cette dernière continuera de le mettre à jour régulièrement.
- **REGLEMENTATION** : Des plaintes pour divagation de chien et travaux en dehors des horaires règlementaires sont parvenus en Mairie. Nous demandons à chaque Darmannois de bien vouloir respecter ses voisins et de ne pas entreprendre de travaux bruyants en dehors des horaires ; mais aussi de faire en sorte que leur(s) chien(s) ne s'échappe(nt) pas.
Pour rappel : les horaires sont affichés en Mairie et sur le site internet.
- **PREVISION DE TRAVAUX** : M. PERREAU signale que la commission n°1 « travaux » va bientôt se réunir suite au tour de village effectué en juillet pour travailler sur le planning des travaux à effectuer à plus ou moins long terme.

Fin de séance à 23h15